



DÉCISION DU MAIRE N° 2022-66-1.1.19

**Marché n° 2019-01 des travaux de construction et réhabilitation du complexe sportif
et culturel du Trait d'Union. Lot n° 3 "VRD"
Modification de marché n° 7**

La maire de la commune de Saint-Georges-d'Oléron,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2194-1,

Vu la délibération du conseil municipal n° 30-2020 en date du 11 juin 2020 donnant délégations au maire dans un certain nombre de domaines de l'administration communale et notamment en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4°) ;

Considérant les notifications du marché n° 2019-01 et des modifications de marché n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 pour les travaux de construction et réhabilitation du complexe sportif et culturel du Trait d'Union (Lot n° 3 "VRD") à la SAS COLAS SUD-OUEST Agence d'Oléron domiciliée lieu-dit "La Croisette", à DOLUS-D'OLÉRON (17550) ;

Considérant la réalisation de regards, tranchées et fourreaux supplémentaires pour la vidéosurveillance extérieure du site, la suppression du terrassement pour la cuve fioul enterrée, la suppression de l'allée en béton désactivé et la création d'un caniveau pour récupérer les eaux de pluie suite à la modification de l'accès livraison du site ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Le marché n° 2019-01 sus décrit est rectifié par modification de marché n° 7 en plus-value de 1 534,81 € HT en portant ainsi le montant à 320 531,71 € HT (384 638,05 € TTC).

Article 2 :

Cette décision sera transmise à la sous-préfecture de Rochefort au titre du contrôle de légalité et information en sera faite au conseil municipal lors de sa plus proche réunion.

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 15 septembre 2022.

**La maire,
Dominique RABELLE**



La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente décision télétransmise
au représentant de l'État le 15 septembre 2022
et publiée sur le site internet de la commune le 15 septembre 2022
Dominique RABELLE

